



Aveyron

Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 2 juin 2016.

## 6 – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 8.

Vu l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2016.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 28 juin 2016.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les suppressions et créations de poste qui suivent (le nombre d'emploi figurant au tableau des effectifs du service restant constant) :

**- Suppressions de postes à temps complet suivants :**

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

*Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :*

- 1 poste de lieutenant de 1<sup>o</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Comme suite à la réussite d'un agent au concours interne de capitaine).
- 4 postes de sergent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 (Dans le cadre de la nomination de 4 sergents au grade d'adjudant).
- 1 poste de caporal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Dans le cadre de la nomination d'un caporal au grade de caporal-chef).

*Filières Administrative et Technique :*

- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>o</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 (Comme suite à la réussite d'un agent au concours interne de rédacteur).

**- Créations de postes à temps complet suivants :**

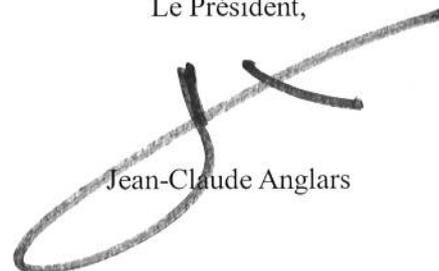
DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

*Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :*

- 4 postes d'adjudant, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.
- 1 poste de caporal-chef, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Rodez, le - 7 JUL. 2016

Le Président,



Jean-Claude Anglars